



L'APAJH, association pour adultes et jeunes handicapés, agit pour que chaque personne en situation de handicap puisse vivre pleinement sa citoyenneté et accéder à tous ses droits.

Première association à accompagner tous les types de handicap, elle regroupe 93 associations, 700 établissements et 14 000 professionnels engagés auprès des enfants, adultes et proches aidants.

Depuis 1962, ses valeurs fondatrices irriguent ses actions : **laïcité, citoyenneté, solidarité.**

« **Adhérer à l'APAJH, c'est s'engager pour une société laïque, inclusive, une société plus juste et plus solidaire.** »

En savoir +



federation_apajh



@federation.apajh



Fédération APAJH



FEDAPAJH



MUNICIPALES 2026



Les 15 et 22 mars, ayez le réflexe handicap !

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE



La loi impose que le vote soit accessible à tous : campagnes électorales, démarches, locaux, isolements, urnes...



Comment voter en langage accessible à tous



Municipales 2026 :

date limite d'inscription sur les listes électorales



le 6 février 2026



Pour une commune inclusive, solidaire et accessible à tous !

L'APAJH appelle à l'engagement des élus locaux et des citoyens pour faire de l'accessibilité universelle un levier de justice, de solidarité et d'égalité.

L'APAJH se mobilise pour une société accessible à tous. En tant qu'association citoyenne, elle se tient disponible pour apporter son soutien et expertise.



Égalité des droits **Une école accessible pour tous les enfants**

Chaque enfant a le droit d'étudier à l'école de son quartier, quelle que soit sa situation. Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour garantir cette égalité.

Nous proposons :

- **Un plan d'investissement communal** pour la **mise en accessibilité complète des écoles d'ici 2030**, avec un calendrier public.
- **La formation obligatoire des personnels municipaux** (ATSEM, animateurs, agents de restauration) à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- **La désignation d'un « référent inclusion »** dans chaque groupe scolaire pour assurer la coordination entre familles, écoles et partenaires.
- Une restauration scolaire et **des activités périscolaires 100 % accessibles** : repas adaptés, encadrement renforcé, espaces calmes.
- **La co-construction des politiques éducatives locales** avec les associations du handicap, et la **participation des enfants en situation de handicap** aux instances citoyennes (conseils des enfants, commissions scolaires, réunions de quartier).



Justice sociale **Des services publics et des mobilités accessibles à chacun**

Les municipalités, via leurs services, les commissions d'action sociale, les **CCAS** et **CIAS**, sont les acteurs de proximité de la lutte contre l'exclusion.

Nous proposons :

- Le développement de dispositifs pour « aller vers » tous les publics et la **prise en compte systématique du handicap** dans les missions des CCAS/CIAS : accueil, accompagnement, accès aux droits.
- **La formation des agents communaux** à l'accueil et à l'écoute des personnes en situation de handicap.
- **La mise en accessibilité universelle** des locaux et des services numériques.



Pour une mobilité accessible à tous

La mobilité est une condition essentielle de la citoyenneté. Sans transports accessibles, impossible d'étudier, de travailler, de participer à la vie sociale.

Nous proposons :

- **L'accessibilité complète des transports publics locaux** (bus, tram, navettes communales) : arrêts adaptés, annonces sonores et visuelles, formation des conducteurs.
- **La mise en conformité des voiries** et cheminements piétons : trottoirs praticables, signalétique inclusive, éclairage et sécurité renforcés.

- **Le développement de solutions de mobilité partagée inclusives** (véhicules adaptés, covoiturage solidaire, vélos adaptés).

- **La création d'un « plan communal de mobilité inclusive »**, intégré au plan de déplacements urbains, élaboré avec les personnes en situation de handicap et les associations représentatives.



Solidarités **Un logement digne adapté à chacun**

Le logement est un droit fondamental. Aujourd'hui, **1,3 million de ménages en situation de handicap** subissent des conditions de logement précaires ou inadaptées.

Nous proposons :

- L'instauration d'un **objectif chiffré local** : soutenir les projets immobiliers inclusifs et tendre vers l'objectif de 100% de logements inclusifs dans toute nouvelle opération immobilière communale ou soutenue par la commune.
- **La réalisation d'un audit d'accessibilité** du parc social existant, avec un **plan de mise en conformité sur 5 ans**.
- La création d'un **« guichet unique handicap-logement »** en mairie pour informer, et accompagner les personnes en situation de handicap.
- **Le conditionnement des aides municipales** à des engagements concrets sur l'accessibilité universelle.